

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'Interpellation Andreas Wüthrich - Les CFF sont-ils sur un nuage ?

Rappel de l'interpellation

Depuis le 9 décembre 2012, un horaire des trains est en vigueur qui laisse sur le quai de nombreux utilisateurs des régions de la Côte et de Lavaux-Oron. Pour cause, la suppression des arrêts en gares de Nyon et de Morges des ICN (Intercity Neigezug) du Pied du Jura et la suppression des arrêts des IR (InterRegio) Genève-Lucerne en Gare de Palézieux. Si on profitait de correspondances excellentes à Palézieux — pour citer uniquement ce que je connais — jusqu'à ce dernier changement d'horaires, prendre le train maintenant pour un habitant des hauts de Lavaux est devenu un parcours du combattant ; par exemple, trois changements de trains jusqu'à Berne au lieu d'un et avec une attente de 26 minutes à Romont.

Les horaires des trains ICN du Pied du Jura et des IR cités ci-dessus sont étroitement liés puisque ils empruntent partiellement la même ligne. Quand les ICN s'arrêtent en gares de Nyon et de Morges, ce qui semble être le cas à nouveau pour le matin et le soir, l'IR qui ne s'arrête plus à Palézieux doit être retenu pendant au moins quatre minutes en gare de Lausanne pour ne pas heurter l'ICN sur la ligne Lausanne-Genève. Pourquoi alors ne pas l'arrêter à Palézieux et rendre ainsi service à des centaines de personnes ?

Ce mécontentement d'une population importante m'incite à poser les questions suivantes au Conseil d'État :

- 1. Le Conseil d'État connaît-il les effets désagréables pour de nombreux citoyens de l'horaire actuel des trains dans notre canton ?*
- 2. Connaît-il les raisons qui ont poussé les CFF à planifier de telles modifications alors que les horaires semblaient satisfaire tout le monde auparavant ?*
- 3. Est-il déjà intervenu auprès des CFF pour faire valoir les intérêts des utilisateurs des trains de notre canton ?*
- 4. Comment prévoit de réagir le Conseil d'État lors de la mise en consultation des horaires de trains pour 2014, qui va avoir lieu tout prochainement ?*

J'aimerais soulever le caractère urgent de mon interpellation, vu qu'il s'agit de ne pas rater le train avant octobre 2013.

Souhaite développer.

(Signé) Andreas Wüthrich

Réponse du Conseil d'Etat

1. Le Conseil d'État connaît-il les effets désagréables pour de nombreux citoyens de l'horaire actuel des trains dans notre canton ?

La préparation de l'horaire Romandie 2013, introduit le dimanche 9 décembre 2012, a fait l'objet d'une information préalable importante dès 2011 de la part des CFF, en collaboration et avec l'appui du Département des infrastructures. Une plaquette d'information a été éditée en été 2011 par les CFF, présentant les nombreux avantages de la nouvelle offre Romandie 2014.

La cadence à la demi-heure est ainsi systématisée pour les trains IC et IR sur l'axe Genève-aéroport – Genève – Lausanne – Fribourg – Berne. De plus, la meilleure répartition dans la circulation des trains sur l'axe Lausanne – Genève a permis de faire rouler chaque demi-heure de nouveaux trains RE à deux étages entre Vevey, respectivement Romont – Palézieux, – Lausanne – Renens – Morges – Allaman – Rolle – Gland – Nyon – Coppet – Genève.

Par ailleurs, le canton de Fribourg a développé pour l'horaire 2013 l'offre RER Fribourg avec des trains circulant chaque demi-heure entre Bulle – Romont – Fribourg. Les trains en provenance de Bulle et de Palézieux sont attelés, respectivement découplés, à Romont pour circuler ensemble entre Romont et Fribourg.

Ces nouvelles prestations ont répondu à l'attente de la clientèle. Le 18 septembre 2013, les CFF présentaient les résultats du 1^{er} semestre 2013. Ils confirmaient la croissance du trafic dans le bassin lémanique :

"Voyageurs : toujours plus de clients : Après un léger repli en 2012, le nombre de voyageurs a de nouveau augmenté au cours du premier semestre 2013. Ainsi, quelque 970'000 personnes ont voyagé quotidiennement à bord des trains CFF, contre 964'000 au premier semestre 2012 (+0,6%). Le nombre de voyageurs-kilomètres parcourus s'est également accru de 1,9%, à 8'727,9 millions. Cette évolution réjouissante s'explique essentiellement par le réaménagement de l'offre en Suisse romande, en particulier sur la ligne Lausanne–Genève ainsi que sur les relations entre la capitale vaudoise et le Valais".

Si le nouvel horaire apporte de nombreux avantages à la très grande majorité des usagers, il a effectivement un impact sur la desserte de la gare de Palézieux, où les trains IR Genève – Lucerne ne s'arrêtent plus. L'offre est cependant assurée en direction de Lausanne avec, chaque heure, avec trois paires de trains du RER Vaud ainsi qu'une paire de trains RE desservant Genève. En direction de Berne, la desserte est assurée chaque heure par une paire de trains RE Palézieux – Romont – Fribourg – Berne.

Cette problématique a également été soulevée dans le postulat Marc Oran et consorts (13_POS_38) pour une meilleure desserte grandes lignes de la gare de Palézieux, de la Haute-Broye et des Hauts de Lavaux.

La Commission chargée d'examiner le postulat s'est réunie le 26 août 2013. Suite aux renseignements donnés et aux débats de la Commission, M. le Député Oran a accepté de retirer son postulat au profit de la résolution suivante, adoptée à l'unanimité : "Le Grand Conseil encourage et soutient le Conseil d'Etat et la Commune d'Oron dans toutes les démarches qu'ils entreprennent afin d'améliorer la desserte de la gare de Palézieux."

Le Conseil d'Etat s'engage en effet pour améliorer la desserte de Palézieux (voir réponses aux questions 3 et 4 ci-dessous).

2. Connaît-il les raisons qui ont poussé les CFF à planifier de telles modifications alors que les horaires semblaient satisfaire tout le monde auparavant ?

Les CFF ont introduit l'horaire Romandie 2013 pour systématiser la cadence à la demi-heure sur l'axe Genève-aéroport – Genève – Lausanne – Fribourg – Berne et augmenter la capacité de transports sur l'Arc lémanique. L'introduction de nouveaux trains RE à deux étages circulant chaque demi-heure entre Lausanne et Genève et dont un des trains est prolongé à Vevey, a permis cette augmentation de la capacité avec une nette amélioration du confort des voyageurs. Les résultats du 1^{er} semestre 2013, mentionnés en réponse à la question no 1, confirment l'adéquation de cette offre.

3. Est-il déjà intervenu auprès des CFF pour faire valoir les intérêts des utilisateurs des trains de notre canton ?

Le canton est intervenu auprès des CFF pour chercher à améliorer la desserte de Palézieux, en direction de Fribourg et de Berne.

En date du 28 octobre 2013, suite à la procédure de consultation des horaires, les CFF ont informé le canton de l'arrêt du train 2515 InterRegio (IR) à 7h03 en gare de Palézieux. Cette prestation sera particulièrement appréciée des usagers qui se rendent à Berne pour leur travail. Dans leur réponse les CFF ont précisé ce qui suit :

"L'Horaire Romandie 2013 a modifié les habitudes de déplacements d'une partie de nos clients, Aux heures de pointes, la capacité de certains trains ne peut pas répondre à la forte demande engendrée par l'Horaire Romandie. C'est le cas notamment entre Bulle et Romont pour le train au départ de Bulle à 6h50. Les CFF ont pris en compte les remarques de la clientèle et fait le maximum pour la satisfaire en utilisant le peu de marge de manoeuvre encore à leur disposition sur un réseau ferroviaire extrêmement sollicité.

Les CFF ont étudié différentes possibilités pour remédier à la situation de ce train, le but étant d'en augmenter la capacité.

Le défi principal est que nous n'avons actuellement aucun matériel roulant supplémentaire à disposition. Une alternative avec le matériel roulant actuellement utilisé a ainsi été élaborée. La rame Domino en service entre Palézieux et Berne et qui s'accroche à Romont sur le train venant de Bulle, sera affectée au train partant de Bulle, ce qui permettra de doubler la capacité de ce train à 6h52. Cela implique la suppression du RE au départ de Palézieux à cette heure-là.

Les clients de Palézieux ne sont pas autant prétérîtés par cette mesure. Afin de leur offrir une alternative pour se rendre à Fribourg et Berne, l'IR 2515 s'arrêtera à Palézieux, avec un départ à 7h03. Les clients se rendant à Romont utiliseront quant à eux les RE Genève – Romont...

L'IR sera composé de 9 voitures, et disposera donc de suffisamment de places assises pour accueillir les voyageurs au départ de Palézieux...

Pour rappel, le nouvel arrêt de l'IR à Palézieux complète ceux déjà existants, matin et soir, à 6h, 22h, 23h et à minuit. Il n'est possible que dans la tranche horaire prédéfinie, avant que les trafic voyageurs et marchandises aient atteint leur densité maximale, notamment sur l'Arc lémanique."

4. Comment prévoit de réagir le Conseil d'État lors de la mise en consultation des horaires de trains pour 2014, qui va avoir lieu tout prochainement ?

La consultation sur les horaires 2014 s'est déroulée entre le 28 mai et le 14 juin 2013.

Comme mentionné en réponse à la question 3, la demande d'améliorer la desserte de Palézieux a été transmise aux CFF.

Les CFF ont ainsi accepté d'arrêter le train IR 2515 InterRegio (IR) à 7h03 en gare de Palézieux, ce qui facilitera le trajet des voyageurs pendulaires se rendant à Berne.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 11 décembre 2013.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean